



OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
A CARACTERE ECONOMIQUE
**INSTALLATION ET EXPLOITATION D'AUTOMATES
DISTRIBUANT BOISSONS ET DENREES
ALIMENTAIRES**

HÔTEL DE COMMUNAUTE URBAINE

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES
AVANT LE 24 SEPTEMBRE 2021 - 12 h 00

Adresse de remise des offres :
Communaute Urbaine Caen la mer
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE LA RELATION
CITOYENNE ET DES MOYENS LOGISTIQUES
Service moyens logistiques et courrier
16, rue Rosa Parks, CS 52700 - 14027 Caen Cedex 9
<https://caenlamer.fr> – s.dam@caenlamer.fr

Contenu

PREAMBULE	3
1. CADRE JURIDIQUE	5
2. CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS DU COCONTRACTANT	5
3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	5
a. Contenu du dossier de consultation	5
b. Mise à disposition du dossier de consultation	5
c. Remise des offres	6
d. Modalités de remise des offres	7
e. Critères de jugement des offres	7
f. Renseignements complémentaires	7
g. Calendrier prévisionnel à titre indicatif	8

PREAMBULE

Contexte :

La Communauté Urbaine a souhaité répondre à la demande de ses agents et usagers des services municipaux de disposer de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires en libre-service et accessibles dans les établissements recevant du public.

Avec ses différents personnels, partenaires et publics, la communauté urbaine doit faire face à de nombreux flux journaliers de personnes, du lundi au vendredi (bâtiments administratifs et techniques) mais également le samedi et le dimanche (bâtiments culturels notamment), dont l'importance est en relation avec les horaires d'ouverture et les activités saisonnières de chaque site.

Le contrat actuel s'achevant le 31 décembre 2021, la communauté urbaine propose de renouveler la mise à disposition de ces espaces pour l'installation et l'exploitation d'automates distribuant des boissons et des denrées alimentaires.

Avant la crise sanitaire, la consommation annuelle (tous sites confondus) correspondait à un chiffre d'affaires annuel de 141 300 €. (CA HT 2019)

SITES	EMPLACEMENT	Boissons chaudes	Boissons froides	Produits alimentaires	Chiffres d'affaires (CA HT 2019)
Stade Nautique Eugène Maës - Caen -	Hall d'entrée	2	1	1	29 066€
Piscine Chemin Vert - Caen -	Hall d'entrée	1	1 Mixte		6 357€
Piscine Montmorency - Herouville Saint Clair -	Hall d'entrée	1	1 Mixte		12 360€
Patinoire de Caen (1) - Caen -	Hall d'entrée	1	1	1	27 685€
	Tour de piste	1	1	-	
Maison des syndicats - Caen -	Hall d'entrée	1	1 Mixte		1 066€
Caen la mer Siège Rue Rosa Parks - Caen -	Hall d'entrée Mezzanine	1	1 Mixte 1 Mixte		6 271€
Caen la mer Régie de collecte - Mondeville -	Couloir garage	1	1		3 986€

Conservatoire - Caen -	Cafétéria	2	1 boisson froide 1 Mixte boissons et friandises 1 Mixte		30 597€
Bibliothèque Alexis de Tocqueville - Caen -	Hall d'entrée	1	-	1	19 588€
Bibliothèque - Herouville Saint-Clair -	1 ^{er} étage, espace adultes	1	-	-	1 362€
Musique en plaine -Bourguébus-	Hall d'entrée	1	1 Mixte		2 934€
TOTAL					141 272€ (CA HT 2019)

REMARQUES IMPORTANTES

- (1) Les clubs ayant leur propre buvette, les distributeurs de la Patinoire se seront pas utilisés lors des matchs de hockey sur glace (environ 30 matchs/an selon saisons) et les manifestations sportives et artistiques (3/an),

Le présent avis a donc pour objet de définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à l'installation et à l'exploitation d'automates distribuant des boissons et des denrées alimentaires.

1. CADRE JURIDIQUE

La présente procédure de consultation est organisée selon les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-1-1, en vue de la passation d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public.

2. OBJET DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée pour une activité à caractère économique relative à l'installation et à l'exploitation d'automates distribuant des boissons et des denrées alimentaires.

L'activité comprend :

- La mise en place d'automates (détail des équipements attendus en annexe),
- L'évacuation des déchets et restes,
- La désinfection et l'hygiénisation des matériels mis à disposition du public,
- L'entretien courant et le réapprovisionnement des automates.

Le projet de convention joint au dossier de consultation définit les caractéristiques essentielles de l'exploitation et notamment la durée, la redevance.

Ces activités sont à prévoir sur les sites suivants :

- **Stade Nautique Eugène Maës**
12 Boulevard Yves Guillou 14000 Caen
Téléphone 02 31 30 47 47
- **Piscine Chemin Vert**
42 rue de Champagne, 14000 CAEN
Téléphone 02 31 73 08 79
- **Piscine Montmorency**
16 Rue de Bouvines
14200 Hérouville-Saint-Clair
Téléphone 02 31 95 69 00
- **Patinoire de Caen**
8 Rue Jean de la Varende
14000 Caen
Téléphone
- **Maison des Syndicats**
8 rue du Colonel Rémy
14000 Caen
Téléphone 02 31 80 27 92
- **Caen la mer Siège**
16 rue Rosa Parks - CS 52700
14027 CAEN CEDEX 9.

- Téléphone 02.31.39.40.00
- **Caen la mer Régie de collecte à Mondeville**
Rue Charles Tellier
14120 MONDEVILLE
 - **Conservatoire**
1 rue du carel CS 52700
14027 Caen cedex 9
Téléphone 02 31 30 46 70
 - **Bibliothèque Alexis de Tocqueville**
15 quai François Mitterrand
14053 Caen cedex
Téléphone 02 31 30 47 00
 - **Bibliothèque Herouville Saint-Clair**
5 Square Théâtre
14200 Hérouville Saint-Clair
Téléphone 02 14 37 28 60
 - **Musique en plaine**
4 Bd des Nations
14540 Bourguébus
Téléphone 02 14 37 28 90

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

a. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- L'avis d'appel à candidature
- Le présent règlement de consultation
- Le projet de convention
- Un cadre de réponse technique et financier

b. Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier est disponible en téléchargement :

- sur le site Internet suivant : <http://caenlamer.fr>
- ou remis par mail, sur demande à l'adresse : s.dam@caenlamer.fr

Les candidats sont invités à consulter fréquemment le site internet de la communauté urbaine ainsi que la messagerie qu'ils ont indiquée afin de pouvoir prendre connaissance des cas échéant de toutes modifications, ajouts précisions ou compléments que la communauté urbaine se réserve la possibilité d'apporter en cours de consultation.

c. Remise des offres

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une présentation de l'entreprise :
 - Nom de l'entreprise,
 - Forme juridique envisagée,

- Coordonnées complètes,
- Une présentation des références et expériences similaires, et des qualifications du dirigeant dans le domaine,
- Une note de présentation du projet, contenant à minima :

Qualité de la prestation :

- Indication de contenu proposé pour chaque distributeur, présentation de l'offre de boissons chaudes et fraîches et de restauration légère ;
- Un catalogue des produits avec les éléments permettant de juger de leur qualité (format, volume grammage, liste des ingrédients valeurs nutritionnelles, marque, fournisseur, ...), adaptation en fonction du type d'établissement et du public accueilli ;
- Les tarifs proposés et les avantages pour le personnel (tarifs et modalités de mise en œuvre : badges...)
- Les tarifs proposés pour une option sans gobelet et permettre ainsi la détection de contenants type « tasse », avec un tarif adapté
- Accessoires mis à disposition (agitateurs, ...)
- Démarche développement durable, circuits courts, produits bio... ;
- Les actions visant la réutilisation des emballages et couverts
- Les modalités de paiement (règlement par monnaie et par carte bancaire si possible avec et sans contact ; monnayeur)
- Protection contre le vandalisme

Modalités d'approvisionnement, maintenance et service après-vente :

- Calendrier d'installation et de mise en route des équipements ;
- Moyens organisationnels et humains avec les modalités d'approvisionnement des distributeurs automatiques ;
- Présentation de la stratégie de maintenance, des moyens de suivi de la prestation et de l'entretien du matériel, délai d'intervention, traitement des dysfonctionnements et/ou réclamations,
- Modalités de remboursement des usagers.

Equipements :

- Une présentation des équipements (modèle, marque, photos, consommations fluides, notice technique...)
- Intégration dans son environnement (présentation de l'esthétique et de l'aspect visuel)

Redevance: part fixe et part variable

- Les cadres techniques et financiers complétés
- Le projet de convention d'occupation du domaine public signé.

Tout document permettant d'apprécier les garanties financières apportées par le candidat.

d. Modalités de remise des offres

Les offres d'occupation doivent être établies en version papier en un exemplaire dûment signé.

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier peut être déposé contre récépissé ou envoyé par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à la Ville de Caen **au plus tard le 24 septembre 2021, 12 heures à l'adresse suivante :**

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE LA RELATION
CITOYENNE ET DES MOYENS LOGISTIQUES
Service moyens logistiques et courrier
16, rue Rosa Parks, CS 52700
14027 Caen Cedex 9

e. Critères de jugement des offres

Les propositions seront analysées et classées selon les critères suivants appréciés au regard des éléments présentés par le candidat dans son dossier et plus particulièrement dans les éléments listés ci-après :

1 / La valeur technique - 40 points:

- Qualité des installations : esthétique, diversité des solutions de paiement, délais de livraison et d'installation 10%
- Diversité, qualité et origine des produits 15%
- Logistique et moyens : organisation des approvisionnement et collectes, fréquence, conditions et délais d'intervention, modalités de dédommagement des usagers, entretien des équipements, moyens humains et matériels, analyses bactériologiques 15%

2/ La valeur économique et financière – 40 points

- Les tarifs proposés et les avantages accordés au personnel 20%
- la redevance 20%

3/ La démarche environnementale et la santé - 20 points

- La gestion des déchets : typologie des gobelets et des contenants utilisés, détection de présence de tout contenant inhibant la distribution de gobelet, système de récupération des contenants, tarifs préférentiels aux clients utilisant leur contenant personnel 10%
- L'économie d'énergie : consommation d'énergie, mode veille, programmation d'allumage des équipement 5%
- La santé : respect des objectifs nutritionnels de santé publique fixés par le Haut

Conseil de la Santé Publique (HCSP) et déclinés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et le Plan Obésité (PO), autre démarches telles que l'offre de produits de consommation sains (agriculture biologique, commerce équitable ou circuits courts, sans gluten, sans lactose, vegan, fait maison, faible teneur huile de palme...)
5%

La communauté urbaine se réserve la possibilité de recevoir en entretien et de négocier avec un ou plusieurs candidats présentant la ou les meilleures propositions suite à l'analyse des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

f. Renseignements complémentaires et visite des sites

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats ont la possibilité de visiter les sites ou de demander des renseignements complémentaires. Pour procéder à cette visite, les candidats doivent faire une demande de rendez-vous auprès de Séverine Dam à l'adresse suivante s.dam@caenlamer.fr afin de prévenir les sites concernés. Les demandes de renseignements complémentaires et les visites seront possibles au plus tard 8 jours avant la date limite de la réception des offres.

Les réponses anonymisées seront transmises à l'ensemble des candidats.

g. Calendrier prévisionnel à titre indicatif

